Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur



073-200068997-20241107-2024\_11\_07\_D57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024 Publication : 12/11/2024

# Extrait du registre des délibérations CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 7 novembre 2024

Albertville, Allandaz, Beaufort, Banvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Valand, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-isère, Grésy-sur-isère, Grignan, Hauteluce Les Saisles
La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Natre-Dame-de-Bellecombe, Natre-Dame-des-Millères, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-loère
Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésal, Tournon, Tours-en-Savale, Ugline, Venthan, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni le Jeudi 7 novembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle polyvalente de Grignon, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice: 73 / Quorum: 37

Nombre de délégués présents :

47 délégués présents dont 1 suppléant (jusqu'à la délibération n°09)

48 délégués présents dont 1 suppléant (de la délibération n°10 à la n°14)

49 délégués présents dont 1 suppléant (à partir de la délibération n°15)

Nombre de membres représentés : 13

#### Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER (à partir de la délibération n°10)
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET

GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET (à partir de la délibération n°09)
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD (de la délibération n°00 à la n°08 puis de la délibération n°15 à la n°70)
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

## Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

### Délégués représentés :

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Fatiha BRIKOUI AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Jean-François BRUGNON	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE

Dominique RUAZ	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Christian EXCOFFON	COHENNOZ	Ayant donné pouvoir à Raphaël THEVENON
Christophe RAMBAUD	CREST VOLAND	Ayant donné pouvoir à Philippe MOLLIER
Evelyne MARECHAL	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
Edouard MEUNIER	QUEIGE	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Michel CHEVALLIER	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Le Conseil Communautaire a choisi Simon OUVRIER BUFFET comme Secrétaire de séance.



#### Délibération n° 57

# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Jeudi 7 novembre 2024

Albertville, Allandaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frantenez, Gilly-sur-lière, Grésy-sur-lière, Grégoaix, Bainte-Hélère-sur-lière, La Bâthie, La Gietlaz, Marthod, Mercury, Montailleux, Monthion, Notre-Dame-de-Bellerombe, Natre-Dame-de-Millères, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélère-sur-lière, La Bâthie, La Gietlaz, Marthod, Mercury, Montailleux, Monthion, Notre-Dame-de-Bellerombe, Natre-Dame-de-Millères, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélère-sur-lière, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Yours-en-Savole, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villand-sur-Doron

Objet: Eau et Assainissement – Tarifs 2025 - Prestations, branchements, frais de gestion du service, frais divers

Rapporteur : Raphaël THEVENON

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les compétences Eau et Assainissement collectif et non collectif ont été intégralement transférées à la Communauté d'Agglomération Arlysère. Cette dernière s'est substituée aux précédentes collectivités compétentes dans les droits et obligations de ces dernières.

L'approbation des tarifs est donc désormais du ressort de la Communauté d'Agglomération Arlysère.

A la suite du travail conduit par la Communauté d'Agglomération en vue d'étudier et de proposer une politique tarifaire, les tarifs prestations et frais divers ont été définis, et approuvés par délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère en date du 28 mars 2019, pour une application à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Ces tarifs portent notamment sur : les frais de gestion du service, les pénalités en cas d'entorse aux règlements, les prestations portant sur les compteurs, les branchements, les contrôles, le traitement des apports extérieurs, ou encore les travaux de branchement.

Il est proposé de retenir les mêmes dispositions pour l'année 2025. Celles-ci sont fixées ci-après :

1. Tarifs 2025 prestations et frais divers

Les tarifs proposés sont joints en annexe.

- 2. Eléments complémentaires
  - a. Date d'entrée en vigueur des tarifs 2025

Les tarifs entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2025.

b. TVA

Le taux de TVA en vigueur s'appliquera aux tarifs votés.

A la date de la présente délibération, les tarifs assainissement ne sont pas assujettis à la TVA. Dans l'hypothèse où la TVA devait s'appliquer, les tarifs votés seraient HT, soit avec une TVA à appliquer « en dehors » des tarifs votés.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les tarifs 2025 prestations et frais divers, selon la grille tarifaire jointe en annexe, ainsi que les modalités de mise en œuvre, dans les conditions précitées.

Le secrétaire de séance Simon OUVRIER-BUFFET Extrait certifié conforme et exécutoire Le Président Franck LOMBARD